

**Décret relatif à la célébration de l'anniversaire de la dédicace de la cathédrale
en ce 60ème anniversaire de la création du diocèse de Créteil**

Vu que, selon les dispositions liturgiques (cérémonial des évêques n. 878) la date anniversaire de la dédicace se célèbre avec solennité ;

Vu que l'anniversaire de la dédicace de la cathédrale, centre liturgique et spirituel d'une Eglise particulière, est une fête dans les autres églises paroissiales du diocèse ;

Vu que cette année 2026 est l'année du soixantième anniversaire de la création du diocèse de Créteil pour lequel il convient de faire monter une action de grâce commune de toutes les paroisses ;

Conformément aux dispositions du Code de droit canonique (can. 1244 §2) et aux normes liturgiques en vigueur (PGMR n° 374), je décrète ce qui suit :

§1 - Le dimanche 20 septembre 2026, date anniversaire de la dédicace de la cathédrale Notre Dame de Créteil et également de la première cathédrale du diocèse en l'église St Louis de Choisy le Roi, sera exceptionnellement cette année jour de solennité pour tout le diocèse de Créteil.

§2 - Le commun et les lectures de ce dimanche 20 septembre 2026 seront le commun et les lectures d'une Messe pour l'anniversaire de la dédicace de la cathédrale.

§3 - Ce jour sera la journée d'action de grâce et de prière pour le diocèse, en son soixantième anniversaire de création.

Donné à Créteil le 29 juin 2026 en la Solennité des Saints Pierre et Paul

+ Dominique BLANCHET

évêque de Créteil

+ Dominique Blanchet

Olivier ECHAPPE

Chancelier

[Signature]

